

optile RATP SNCF



# LA VILLE DE CHELLES REMBOURSE UNE PARTIE DU PASS NAVIGO DES COLLÉGIENS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS CHELLOIS



PLUS D'INFORMATION SUR  
[www.chelles.fr](http://www.chelles.fr)  
Espace Accueil 01 64 72 84 84

VILLE DE  
CHELLES



# LA DÉMARCHE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

- 1 / Souscrivez au forfait** Imagine R en ligne sur [www.navigo.fr](http://www.navigo.fr)
- 2 / Remplissez le formulaire** numérique de demande de subvention municipale disponible sur le site internet de la ville [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Munissez-vous des documents suivants :

- Votre attestation Imagine R (téléchargeable sur le site [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com) ou 09 69 39 55 55)
- Un certificat de scolarité 2019/2020
- Un RIB

- 3 / Recevez la subvention municipale** sur votre compte bancaire dans un délai maximum de 3 mois

PUBLIC	SUBVENTION MUNICIPALE
Collégiens	30 €
Lycéens	80 €
Etudiants	80 €